

Le 21 mars 2022

**Objet : Travaux de sauvegarde à la villa Frederick-James de Percé**

Le ministère de la Culture et des Communications souhaite aviser les citoyens de la ville de Percé que des travaux d'excavation en vue d'une opération de sauvegarde patrimoniale de la Villa Frederick-James ont débuté sur le Mont-Joli dès la semaine du 14 mars 2022.

Cette première phase de travaux s'échelonne jusqu'à la fin du mois de juillet suivant cette séquence :

1. Excavation pour les nouvelles fondations de la Villa ;
2. Préparation de la Villa pour la surélever ;
3. Déplacement de la Villa sur son nouvel emplacement ;
4. Mise en place des nouvelles fondations sous la Villa ;
5. Disposition de la Villa sur ses nouvelles fondations.

**Excavation :**

Les travaux d'excavation sont nécessaires afin de construire les nouvelles fondations de la Villa Frederick-James et ainsi assurer sa stabilité pour les décennies à venir.

Des analyses de sol ont été réalisées et des expertises seront effectuées en continu afin de déterminer les endroits et les méthodes à privilégier pour procéder à l'excavation sans endommager la paroi rocheuse, ses alentours et les bâtiments environnants. En ce sens, seule l'utilisation d'une pelle mécanique est prévue pour le moment. Il n'est cependant pas impossible que d'autres méthodes, dont l'ajout d'un marteau hydraulique, puissent être employées en cours de travaux.

Un suivi du niveau des vibrations sera réalisé et permettra d'identifier les risques potentiels et les mesures d'atténuation qui pourront être prises rapidement.

**Déplacement de la Villa :**

La Villa sera déplacée d'environ 19 mètres afin d'assurer sa sauvegarde et sa pérennité.

Cette opération se fera dans le respect des plus hauts standards. Advenant un bri lors du déplacement, des réparations seront effectuées de façon exemplaire.

L'angle et l'élévation de la Villa seront préservés afin que la vue de la berge et l'image iconique «carte postale» soient conservées.

**Bruit :**

La construction se fera dans le respect de la réglementation municipale applicable.

Les travaux seront réalisés aux heures normales de chantier, soit de 7h à 19h. Si les travaux devaient exceptionnellement se terminer plus tard, les voisins et les citoyens en seront préalablement avisés.

Les résidents pourraient ainsi s'attendre à des bruits de machinerie : pelle mécanique, chargement des débris, génératrice ou alarmes de recul des équipements de chantier.

**Poussière :**

Les travaux d'excavation et de remblaiement pourraient générer de la poussière.

L'entrepreneur réalisera un nettoyage de la rue pour ramasser les débris de terre pouvant être occasionnés par le passage de la machinerie.

**Circulation :**

Les travaux n'entraveront pas la voie publique et n'empêcheront pas la circulation.

Une signalisation sera installée si des entraves survenaient

**Coupures d'eau :**

Certaines coupures d'eau sporadiques sont à prévoir et les résidents touchés par ces coupures seront avisés d'avance.

**Accessibilité et saison touristique :**

La pointe du Mont-Joli sera accessible pendant les travaux.

Les travaux seront réalisés selon un horaire de semaine précis (entre 7h et 19h), afin de minimiser les effets sur le voisinage immédiat et l'activité touristique.

La phase du chantier visant le déplacement de la Villa se terminera à la fin juillet. La seconde phase de travaux, visant la restauration de la Villa, débutera quant à elle au courant du mois d'août. La forte période touristique correspondant aux vacances de la construction est située entre ces deux chantiers et ne sera pas impactée par les travaux qui seront arrêtés durant cette période.

**Deuxième phase des travaux :**

La deuxième phase consistera en la restauration de la Villa.

Cette deuxième phase fera l'objet d'un appel d'offres prochainement.

La durée prévue de ces travaux est de 8 à 9 mois.

Pour toute question ou complément d'information: [info@espacesbleus.org](mailto:info@espacesbleus.org)